



NOTE AUX REDACTIONS

Paris, le 8 avril 2019

Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté : Lancement de la démarche de généralisation des Points conseil budget, pour renforcer l'accompagnement des personnes en difficultés financières et prévenir le surendettement

Olivier NOBLECOURT, délégué interministériel à la prévention et à la lutte contre la pauvreté, et François SOULAGE, président du comité de pilotage ont lancé la démarche de labellisation des Points conseil budget¹ (PCB) le 8 avril, au Crédit Municipal de Paris.

Annoncée par le Président de la République le 13 septembre dernier, la généralisation des PCB est prévue par la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté.

Le comité de pilotage, qui est présidé par François SOULAGE, réunit des représentants des ministères de l'Economie et des Finances, des Solidarités et de la Santé, de la Banque de France ainsi que les principaux acteurs institutionnels et associatifs de l'accès aux droits, de l'inclusion bancaire et de l'éducation budgétaire et des personnes concernées, a validé ce jour le cadre de la généralisation des PCB.

Cette première phase du déploiement sur le territoire sera accompagnée d'un appel à manifestation d'intérêt, qui sera publié sur les sites internet des ministères de l'Economie et des Finances et des Solidarités et de la Santé. Il ciblera les quatre régions expérimentatrices et les régions dans lesquelles se trouvent les territoires démonstrateurs de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté : Grand Est, Hauts-de-France, Ile-de-France, Occitanie, Auvergne Rhône-Alpes, Centre-Val-de-Loire, Pays de la Loire, La Réunion.

¹ Points conseil budget : Structures d'accueil inconditionnel destinées à accompagner toute personne rencontrant des difficultés budgétaires et ayant besoin d'un accompagnement, les PCB ont pour but de prévenir le surendettement et de favoriser l'éducation budgétaire. Une expérimentation lancée en 2016 avait concerné 52 structures dans quatre régions : Hauts-de-France, Ile-de-France, Grand Est et Occitanie.

Pour être labellisé, le PCB doit mettre en œuvre les actions suivantes : **accueil, écoute et information, accompagnement budgétaire et accompagnement à la procédure de surendettement**, et si nécessaire, **intervention auprès des créanciers**.

L'objectif du gouvernement est de labelliser **400 structures PCB**, dont **150, dès 2019**. L'Etat soutiendra financièrement chaque structure labellisée à hauteur de **15 000€ par an**.

Créé en 1637, le Crédit Municipal de Paris est un établissement public de crédit et d'aide sociale appartenant à la Ville de Paris. Depuis 2008, il a fait de l'accompagnement des publics financièrement fragiles l'une de ses priorités. En 2016, il a été labellisé Point Conseil Budget dans le cadre de l'expérimentation pilotée par le Ministère des Solidarités et de la Santé et le Ministère de l'Economie et des Finances.

Une équipe pluridisciplinaire de 10 salariés et 34 bénévoles se consacre à l'accompagnement des publics accueillis.

En 2018, le service d'Accompagnement budgétaire a reçu près de 10 000 appels, réalisé 1 570 diagnostics budgétaires et accompagné plus de 2 500 personnes.

Contact presse :

Délégation interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté :

sec.presse.pauvrete@sante.gouv.fr

Crédit municipal de Paris :

jmougel@creditmunicipal.fr

